



## **CAPC CSC1/CSC2**

### **du jeudi 7 novembre 2019**

*CGC-Douanes était représentée par N. Lautier (IP1)*

Cette CAPC était présidée par la Sous-directrice RH qui, en préambule, a précisé que les règles de gestion relatives aux promotions seraient revues au cours de l'année 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. L'objectif étant d'aboutir à un cadre définitif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, échéance fixée par cette loi sur le sujet des mobilités.

Il est à noter qu'un point d'attention et de préoccupation a été soulevé concernant les détachements d'agents de la surveillance sur le statut d'emploi de CSC, que le Service des Retraites de l'État a refusé de prendre en compte au motif que ce statut d'emploi était incompatible avec le régime actif de la surveillance.

Des échanges sont en cours entre la DG et ce service pour remédier à ce blocage.

### **8 promotions retraite d'IP1 (et CSC2) au grade de CSC1**

#### **promotion retraite**

4 collègues CSC2 et 4 collègues IP1 ont été promus dans ce statut d'emploi, tous les agents étaient au 3ème échelon de leur grade avec d'excellents dossiers.

### **6 promotions retraite d'IR1 au grade de CSC1**

1 collègue CSC2 et 5 collègues IR1 ont bénéficié de cette promotion, également avec d'excellents dossiers.

### **1 promotion avec mobilité d'un IP1 sur un poste de chef de Pôle**

2 créations de postes de chefs de bureau liés au Brexit (Calais et Dunkerque) avaient été initialement proposés, mais ont été retirés compte tenu des incertitudes pesant sur ce dossier.



*Tel : 01 57 53 42 68*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*

## 10 promotions retraite d'IR1 au grade de CSC2

### 6 promotions d'IP1 au grade de CSC2 sans mobilité

Le critère de la qualité des dossiers a été prépondérant mais il a également été tenu compte de la durée qui déjà effectuée, par certains candidats, sur des contrats comptables. Dans ces situations, la priorité est donnée aux agents n'ayant jamais exercé de contrats comptables.

### 2 promotions d'IR1 en CSC2 sans mobilité

2 collègues IR1 ont pu bénéficier de cette promotion, également en raison de la qualité de leur dossier et du solde de leur contrat comptable.

### Autres informations

Cette CAP a permis de constater qu'il y avait une désaffection de candidatures pour les emplois de CSC chefs de Pôle à fort enjeu managérial (2 candidatures pour 1 poste) et à contrario un nombre élevé de candidats pour les emplois de CSC en promotion retraite ou en promotion sans mobilité.

L'administration a déclaré se préoccuper de cette situation, dont il sera tenu compte dans la redéfinition à venir du processus de promotions des agents du cadre supérieur. La CGC DOUANES veillera à ce que cela ne se traduise pas par une régression dans les perspectives offertes.

**CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations**



*Tel : 01 57 53 42 68*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*

**BULLETIN D'ADHESION**  
**AU SYNDICAT *CGC-Douanes***

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes*** – Immeuble TURGOT – teledoc 909  
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :  
Date et lieu de naissance : Fonctions :  
Grade : Echelon :  
Coordonnées professionnelles :  
Service : Direction :  
Adresse :  
Tél. : Fax :  
E-mail :  
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :  
Adresse :  
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

**contacts :**  
tel : 01 57 53 42 68

Mel : [cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr)



Tel : 01 57 53 42 68

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*